

AR PREFECTURE

016-211601687-20140523-20140508D-25  
Reçu le 28/05/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze

En exercice : 15

Le 23 mai à 18 heures 30

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2014

**PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET  
– MOUNIER – PENIGAUD**

**MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –  
ESTIENNE – FAURE – SUTRE**

**POUVOIR : S.O.**

M. DESCLIDES Pierre a été nommé secrétaire.

**2014-05-08 D**

**Objet : Indemnité de conseil au comptable public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1993 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé à Monsieur Philippe ROOS.

Le Conseil Municipal décide également de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté à compter de l'exercice 2014.

Fait à Jauldes, le 27 mai 2014

**Le Maire  
Eric SAVIN**

